



## BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 20 mars 2018

### **15 MARS : LES RETRAITÉS DANS LA RUE CONTRE L'AUGMENTATION DE LA CSG ET POUR L'AUGMENTATION DES RETRAITES**

Mardi 15 mars plusieurs centaines de retraités se sont regroupés devant la préfecture de Saint Denis et à Saint Pierre. Ils ont dénoncé le mauvais coup de Macron qui, en augmentant la CSG de 1,7 % sur leurs retraites, leur fait perdre entre 25 et 100 € par mois.



Même les retraités percevant des pensions inférieures à 1200 € par mois seront impactés, car en fait le gouvernement a décidé de prendre en compte le revenu fiscal des couples. Par conséquent même si la retraite du mari ou de la femme est inférieure à 1200 €, mais qu'ensemble leur revenu fiscal dépasse ce plafond, ils devront payer la hausse de la CSG et leur revenu diminuera d'autant. Ils sont considérés par Macron et son gouvernement comme des privilégiés.

Les retraités présents à ces rassemblements ont dénoncé cette décision scandaleuse du gouvernement et le fait que celui-ci fasse des milliards de cadeaux aux vrais nantis que sont les capitalistes.

Ils ont exigé que l'augmentation de la CSG soit abrogée et qu'au contraire les retraites soient revalorisées pour faire face à l'augmentation du coût de la vie. Certains retraités présents ont brandi leurs bulletins de pension affichant des 500 € mensuels. Une honte de voir cela après une vie de travail, mais qui s'explique par les bas salaires imposés à ces travailleurs, les périodes de travail non déclarées. Les périodes de chômage/inactivité en particulier pour les femmes qui sont les plus mal loties.

Alors le combat ne fait que commencer pour que justice soit rendu aux retraité(e)s !

### **EHPAD EN GRÈVE POUR LES EMBAUCHES, POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DES SALARIÉS ET DES RÉSIDENTS**

Ce même jour les travailleurs et travailleuses des Éhpad étaient aussi en grève pour dénoncer le grave déficit d'emplois dans leur secteur d'activité. Cet insuffisance de personnel est payé au jour le jour par un épuisement du personnel soignant de ces établissements et forcément par un mauvaise prise en charge des résidents, voire par de la maltraitance.

À l'Éhpad de Saint André par exemple, seules trois aide soignantes sont de service la nuit pour s'occuper d'une centaines de personnes âgées malades et sur trois étages !

Les travailleuses des Éhpad sont en droit de demander des comptes au gouvernement, comme à ceux qui l'ont précédé. Où sont passés les millions récupérés au travers de la « journée de solidarité » instituée depuis 2004 et qui devaient servir à la prise en charge des personnes âgées dépendantes ?

Les syndicats ont estimé à 200 000 le manque d'emplois dans ce secteur vital pour assurer le bien-être de nos anciens. Que Macron et son équipe ne viennent pas nous dire qu'il n'y a pas d'argent pour les financer eux qui savent trouver des milliards pour le patronat ou pour augmenter les dépenses militaires !

**La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

# LE GOUVERNEMENT NE S'ATTAQUE PAS AUX CHÔMAGE, MAIS AUX CHÔMEURS

Après avoir déclaré que les retraités, traités de privilégiés, devaient faire preuve de solidarité avec les jeunes au chômage, Macron a décidé de s'en prendre aux chômeurs.

Il a décidé de renforcer les mesures de contrôle de ces derniers, insinuant comme ces prédécesseurs de droite et de gauche, que si les chômeurs restent au chômage, c'est parce qu'ils refusent d'aller travailler, parce qu'ils seraient trop gourmands et n'accepteraient pas de travailler pour des salaires et des conditions de travail inférieures à celles qu'ils connaissaient avant de perdre leur emploi.

Le gouvernement affiche son intention de sanctionner plus durement les chômeurs « ne cherchant pas activement d'emploi ». Leurs allocations pourraient être réduites alors soit de moitié, soit de façon dégressive, voire en totalité.

Le gouvernement voudrait imposer aux chômeurs la notion d' « Offre Raisonnable d'Emploi (ORE)».

Qu'entend-il par là ? Il s'appuie sur une loi déjà existante, datant de 2008, définissant comme ORE une offre d'emploi faite à un travailleur au chômage depuis 3 à 6 mois, avec un salaire représentant 95 % de son salaire antérieur, et pour un chômeur de plus de 6 mois avec un salaire d'un montant équivalent seulement à 85 % de l'ancien. Plus le chômeur galère au chômage et plus il devrait faire une croix sur ses prétentions. Seuls les patrons sont capables de raisonner ainsi et Macron avec eux !

Autre critère retenu : est considéré comme ORE un emploi situé à 30 kilomètres ou à 1 heure du domicile du travailleur. On comprend aisément que ceux et celles qui seront visés par cette disposition seront les travailleurs ne disposant pas de moyens de transports collectifs correspondant à leurs horaires de travail ou ne possédant pas de transports individuels, c'est-à-dire les travailleurs les moins qualifiés, les moins payés.

Jusqu'à présent un chômeur refusant ce type de proposition d'emploi pouvait voir son indemnité chômage réduite de 20 % pendant 2 à 6 mois. Macron envisage de la réduire de 50 % !

Il y a 6 millions de travailleurs au chômage en France, plus de 150 000 à la Réunion. Cette situation a pour cause la politique patronale qui consiste à réduire au maximum l'emploi donc les masses salariales pour réaliser le maximum de profits. Mais Macron qui est leur serviteur ne s'en prend pas, ne s'en prendra pas aux vrais fauteurs de chômage. Il désigne les chômeurs, les victimes de la politique patronale, comme responsables de leur propre situation. Là encore il inverse les normes...

La CGTR dénonce cette manœuvre grossière de la part du chef de l'État et invite les chômeurs à se mobiliser aux côtés des travailleurs en lutte pour imposer le plein emploi au patronat.

## LE 22 MARS : CONTRE LA POLITIQUE ANTI-SOCIALE DE MACRON !

À l'appel de l'Intersyndicale, les cheminots, les travailleurs de la RATP et les travailleurs de la Fonction Publique (territoriale, de la Santé, de l'Éducation) sont appelés à la grève et à la manifestation jeudi 22 mars au niveau national. L'Intersyndicale de la Réunion s'inscrit pleinement dans cette mobilisation contre les lois Macron qui consistent à démolir les droits et le pouvoir d'achat des salariés, des secteurs publics et privés.

Dans les hôpitaux, dans les communes, dans les écoles, cette politique s'est déjà traduite par la suppression de milliers de contrats aidés, de CDD et d'intermittents, aggravant dans la foulée les conditions de travail des permanents, et ce alors que, depuis des années, les besoins sociaux des classes populaires ne sont pas satisfaits (enseignement, lutte contre l'illettrisme, santé, logement, transports, prise en charge des anciens).

Nous ne pouvons rester sans réagir au délitement de la société quand les capitaux nécessaires à la satisfaction des besoins sociaux sont confisqués par une minorité de nantis !

Il faut que le mécontentement et les revendications des salariés se fassent entendre.

Alors tous et toutes dans la rue le 22 mars. Rendez-vous à 9 heures au Petit Marché de Saint Denis.

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.

Venez nombreux !

**La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68